

**Bédouès-Cocurès (Lozère)
Chapelle Saint-Saturnin de Bédouès**

PROPRIÉTAIRE	commune
DEMANDE	commune propriétaire
UTILISATION	ouverte au public, concerts
PROTECTION EXISTANTE	aucune
PROPOSITION	inscription en totalité



La chapelle Saint Saturnin est l'ancienne église paroissiale de Bédouès. Elle est située à l'ouest du village actuel regroupé autour de la collégiale construite par Urbain V. C'est actuellement la chapelle du cimetière.

Cette ancienne église paroissiale est d'origine romane avec un clocher postérieur. Les archives manquent avant le XIX^e siècle.

Par ordonnance du 17 juillet 1824, l'évêque de Mende décide que l'office sera célébré dans l'église dite du château (ancienne collégiale), mais que les offices pour les morts pourront cependant continuer à être célébrés dans l'église de Bédouès.

Cependant jusqu'en 1844, le culte continue à être célébré, 3 fois par semaine, à l'ancienne église paroissiale.

En 1844, le nouveau curé M. Badaroux refuse ce service, arguant qu'il n'a pas l'autorisation épiscopale et qu'il n'y a pas de sacristie au village de Bédouès

Une pétition des habitants demande à l'évêque de rétablir ce service minimal, appuyé par le maire, Cabot de la Fare, argumentant que Bédouès a 173 habitants alors que la paroisse du château (collégiale) n'en compte que 85.

Les habitants dans un courrier à l'évêque signalent que « grâce à la pieuse générosité de la famille de la Fare, l'église a été mise dans un très bon état, blanchie, vitrée, l'autel bien décoré ... »

Le rapport du curé Jaffard, de Florac, (24 novembre 1844) est assez accablant : « à l'extérieur dans le mur du chœur, il existe une large lézarde et l'on voit que les murs de soutènements dits encoules sont dans un état de dégradation , ce qui ne doit pas peu contribuer à rendre l'édifice humide ... j'ai aussi visiter l'intérieur de cette église qu'on voit être restaurée depuis peu, je veux dire qu'elle a été blanchie sur toutes les surfaces des murs, que l'autel ainsi que la chaire ont été passés en couleur ... elle manque surtout d'une sacristie ... Ses murs intérieurs accusent une humidité extraordinaire, aussi le peu de linge que j'ai trouvé sur l'autel en est tout imbibé. Il est facile d'en signaler la cause ; 3 m de terrain du côté du midi et 2 m du côté du levant et du nord dominant au-dessus du sol de l'église, a son couchant, elle est masquée par les maisons des paroissiens. »

L'évêque répond au maire que le bâtiment « devenu le tombeau de votre pieuse et noble famille » n'est ni solide ni salubre et ajoute « l'unique moyen de prévenir cette funeste conséquence serait de faire cesser les causes principales de l'insalubrité de cette église. Les moyens sont indiqués par les arrêts de M. le

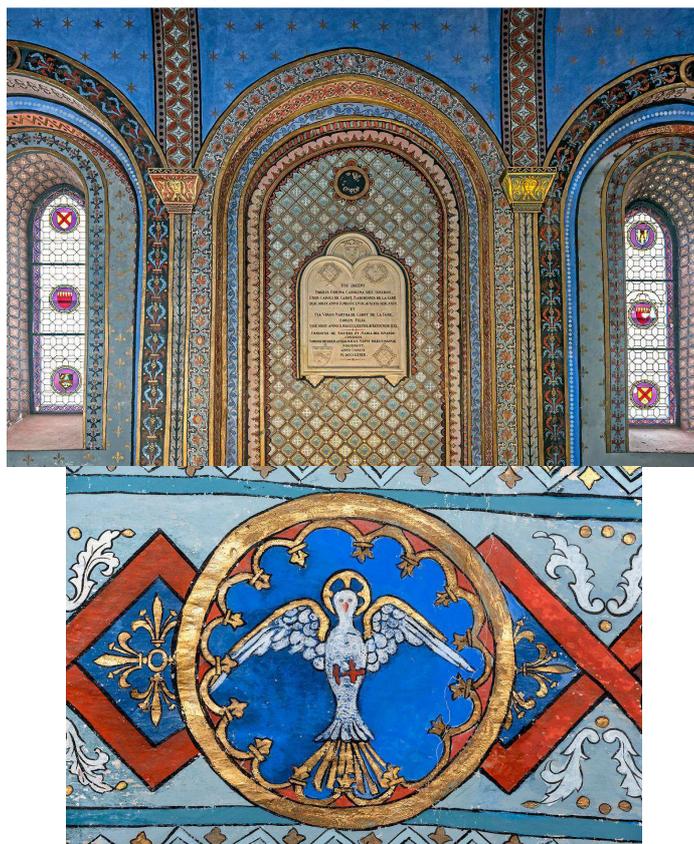
Préfet des 27 et 31 décembre 1833 ainsi que l'ordonnance épiscopale du 15 janvier 1834. Les dépenses en elles-mêmes ne peuvent pas être considérables »

En 1830 la famille Cabot de la Fare demande à construire son tombeau dans la chapelle, puis à l'agrandir en 1853 (tombeau retrouvé lors des sondages de 1990, cf. ABF Michel Verrot).

En 1875, Mme de Regis née Cabot de la Fare paye la fabrique pour fonder un service pour le repos de l'âme du comte de Cabot de la Fare son père, puis en 1879 une plaque mortuaire en marbre, à la mémoire de la femme (Caroline des Isnards) et de la fille de Charles de la Fare, est apposée sur le mur sud.

La chapelle possède une nef unique en berceau brisé sans doubleaux, qui compte 3 travées et un chœur semi circulaire. Les arcades latérales sont à double ressaut et trois arcades profondes forment niche dans l'abside, l'arc triomphal massif rétrécit l'entrée du chœur. Les baies latérales sont modernes. Le porche d'entrée en plein cintre est placé sous le clocher.

Sur le cadastre de 1810, l'église est enclavée par des constructions au sud et à l'ouest.



La chapelle funéraire est entièrement peinte d'un décor très coloré, de motifs décoratifs ou à connotation mortuaire avec les armoiries du pape Urbain V et dédié à la famille Cabot de la Fare.

La tradition veut que cela soit l'œuvre d'artistes italiens venus décorer le château familial d'Arigès, situé entre Florac et Bédouès, sur la rive gauche du Tarn.

La datation de ce décor est difficile à cerner : en 1844, la chapelle est déjà le tombeau de la famille Cabot de la Fare mais elle est seulement blanchie avec l'autel et la chaire en couleurs (rapport du curé Jaffard)

On peut penser que la décoration actuelle date de l'agrandissement du caveau en 1853 ou des années 1875, avant l'apposition d'une plaque en marbre datée de 1879.

En 1989, une restauration a été menée sous la direction de Michel Verrot dans le cadre du PRNP : dégagement du tour de la chapelle et restauration des peintures. En juillet 2019, la façade principale a été dégagée par démolition d'une maison contiguë du côté nord.

Josette Clier, CRMH DRAC Occitanie



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale
des affaires culturelles

ARRÊTÉ
portant inscription au titre des monuments historiques
de la chapelle Saint-Saturnin de Bédouès à BEDOUES-COCURES (Lozère)

Le Préfet de la région Occitanie,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 15 octobre 2019 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la chapelle Saint Saturnin, ancienne église paroissiale de Bédouès présente un intérêt suffisant au point de vue de l'histoire et de l'art pour en rendre désirable la préservation, en raison de l'intérêt de l'architecture et particulièrement du décor peint de cette église d'origine romane transformée en chapelle mortuaire par la famille Cabot de la Fare au XIXe siècle ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, la chapelle Saint-Saturnin de Bédouès telle que délimitée sur le plan annexé, située à Bédouès, commune de BEDOUES-COCURES (Lozère), sur la parcelle A 1076 ; appartenant à la COMMUNE DE BEDOUES-COCURES, immatriculée sous le n° SIREN 200 057 560, depuis une date antérieure à 1956.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune, propriétaire, et autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

